



# SERQUIGNY INFOS

Octobre 2013

## LE CENTRE-VILLE FAIT PEAU NEUVE :

### La 2ème tranche des travaux de réhabilitation est terminée

Le centre-ville poursuit sa métamorphose ! Après la remise aux normes de l'ensemble des réseaux (eau, gaz, électricité, assainissement, éclairage), après la mise en place des fourreaux pour le très haut débit, le temps des aménagements est venu. Le centre-ville se modernise pour offrir un cadre de vie plus agréable et sécurisant pour les piétons.

Améliorer le cheminement piétonnier en centre-ville et la desserte des équipements publics (Ecoles, Poste, Gendarmerie...), Réaménager le centre bourg et assurer un

environnement agréable, Redynamiser les commerces et l'artisanat sur la commune de Serquigny, tels sont les enjeux de l'opération de réhabilitation du centre-ville.

La 2ème tranche a été réalisée cet été sous la maîtrise d'ouvrage du Département de l'Eure.

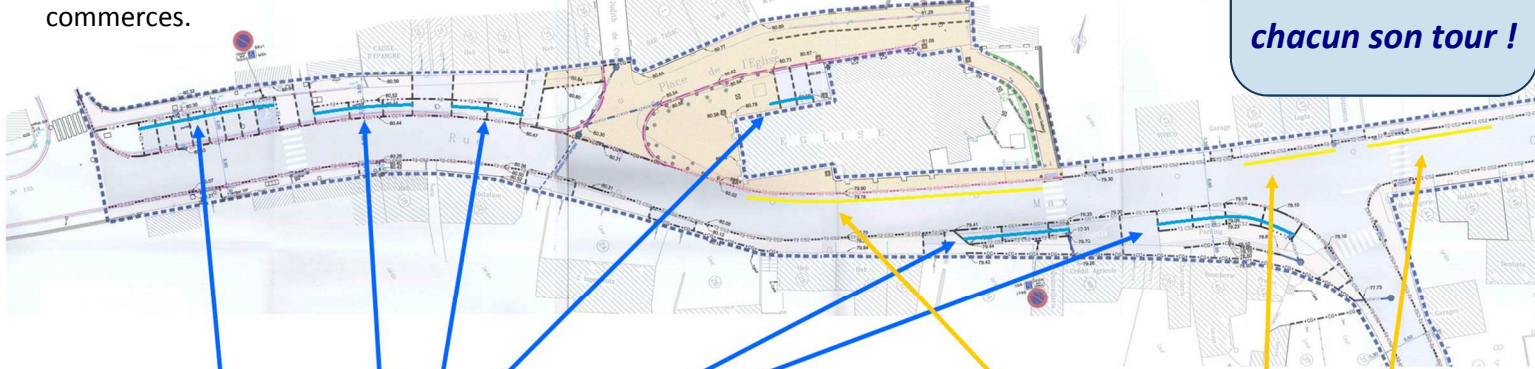
La 3ème et dernière tranche de l'opération (de l'hôtel de ville à la sortie d'agglomération en direction de Beaumont le Roger) fera, quant à elle, l'objet de travaux l'an prochain.

## BIENTÔT LA ZONE BLEUE : Stationnement gratuit réglementé

Afin d'améliorer la fluidité du stationnement en Centre Ville, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place une « zone bleue ».

Ce mode de stationnement doit permettre de conserver le dynamisme et l'attractivité du Bourg en libérant des voitures ventouses qui accaparent les emplacements situés à proximité des commerces.

*Circuler, s'arrêter, se garer : à chacun son tour !*



### Zone bleue

Durée de stationnement limitée à une heure maximum  
Lundi au Samedi de 9 heures à 19 heures  
Sauf dimanches et jours fériés

### Zone de stationnement interdit

Symbolisée par une ligne jaune sur chaussée



Cette durée limitée du stationnement est contrôlée par un disque qui doit être apposé en évidence à l'avant du véhicule en stationnement. Les habitants de Serquigny qui ne possèderaient pas encore de disque peuvent s'adresser à la mairie où il leur en sera délivré un gratuitement.

## DEFENSE INCENDIE au Village La Porte



Afin d'améliorer le réseau du système de lutte contre l'incendie, une citerne de 120m3 d'eau est en cours d'installation au Village La Porte en lieu et place de l'ancien château d'eau.

En cas de besoin, cette réserve alimentera en eau les sapeurs-pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours pendant deux heures avec un débit de 60m3/heure comme prévu dans la réglementation en vigueur.

Les travaux sont prévus pour durer 15 jours.



## Actions en faveur de l'emploi

### 6 CONTRATS AIDES :

2 Emplois d'Avenir au service Jeunesse & 4 Contrats Uniques d'Insertion (mairie, médiathèque et services techniques)

### 8 JEUNES EN EMPLOIS SAISONNIERS

(mairie, médiathèque, services techniques, entretien des locaux)

### 54 semaines cumulées de stagiaires

(du 1er janvier au 30 septembre 2013)

## Partenariat avec l'IME de la Ri-

Depuis la mi-octobre 2013, la commune de Serquigny a signé une convention de partenariat avec l'Institut Médico-Educatif



(IME) de la Rivière Thibouville. En période scolaire, tous les mardis, un groupe de 6 jeunes adultes âgés de 15 à 20 ans, accompagné par un éducateur technique, interviendra dans la commune.

La prestation de l'IME est gratuite et l'objectif de ce partenariat humain est de permettre aux jeunes d'acquérir des savoir-faire professionnels en étant aux côtés de l'équipe des services techniques de la Ville de Serquigny.

## Un ASVP à Serquigny

L'agent de surveillance des voies publiques (ASVP) est un agent communal avec des fonctions limitées. Il doit être agréé par le procureur de la république et assermenté par le juge du tribunal, à la demande du maire. L'ASVP doit prêter serment devant le tribunal de grande instance pour pouvoir agir seul sur la voie publique.

Monsieur Michel MARZEC a ainsi été nommé pour réaliser des vacations (environ 3 heures par semaine). Les habitants ont déjà eu l'occasion d'apprécier la réactivité et l'efficacité de Monsieur MARZEC, ainsi que son sens de l'écoute et du dialogue.



*Monsieur Michel MARZEC,  
nouvel ASVP de Serquigny*

## Chiens en laisse

Il est rappelé\* qu'il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques dans les parties communes et espaces extérieurs des immeubles, dans les rues, sur les places, dans les parcs, jardins et autres lieux publics,



notamment dans les halles et marchés.

Les chiens ne peuvent

circuler sur la voie publique en zone urbaine qu'autant qu'ils sont tenus en laisse.

## Interdiction de consommer de l'alcool dans le parc

Par arrêté municipal en date du 08 octobre 2013, la consommation de boissons alcoolisées est interdite dans le parc public de Serquigny de 15 heures à 10 heures (l'interdiction devant légalement être limitée dans le temps et dans l'espace afin de ne pas porter atteinte au principe de liberté).

Considérant la recrudescence des constats concernant la consommation d'alcool dans le parc, notamment par des personnes mineures, et l'augmentation de ramassage de verres brisés, plastiques et de canettes d'aluminium, ces dispositions ont pour objectif de prévenir les désordres et nuisances portant atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publics sur le territoire communal.

Les infractions à cet arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la loi, par toute personne habilitée à les constater.

## Autour des peintres normands d'aujourd'hui



« La faucheuse » - Jean-Pierre EMERY - Lauréat Salon Serquigny 2012

### 21<sup>e</sup> Salon de Serquigny

Salle des fêtes - Entrée libre

Samedi 16 et dimanche 17 Novembre 2013

de 10h à 12h et de 14h à 18h

## LE MOIS DU FILM DOCU — 14<sup>e</sup> ÉDITION WWW.MOISDUDOC.COM MENTAIRE NOVEMBRE — 2013

RDV à la Médiathèque  
de Serquigny

**Judi 21 novembre  
2013 à 19h00**



pour la projection du film documentaire

«*Ecchymoses* » de Fleur ALBERT

Production : CAURI films / 2008 / 1h41 / VF

« L'infirmerie scolaire est un refuge intéressant à observer, où peuvent se dire le malaise scolaire, familial ou personnel tout autant que des questionnements cocasses ou graves sur la vie quotidienne, la famille, l'amour, l'école, la société... À travers le travail quotidien d'Annick, infirmière scolaire en milieu rural, le film propose une chronique de l'adolescence dont l'infirmerie est le théâtre unique et privilégié. »

Cette projection sera suivie d'un échange d'idées.

**Entrée gratuite** Renseignements: 02.32.47.41.62



Musiques et Chants  
Hébraïques

Dimanche 24 Novembre 2013 à 17h30,  
Eglise de Serquigny,  
Concert de la chorale de La Charentonne.

## L'HEURE du CONTE de NOEL

Samedi 21 décembre 2013 à 15h



Micheline Lesieur, conteuse, s'invite à la  
Médiathèque de Serquigny

Venez nombreux, petits et grands, écouter ses histoires!

**GRATUIT**

Vers 16h, un goûter sera servi aux enfants et aux parents en  
compagnie du Père Noël.



# Temps Libre Educatif, 1 mois et demi après... bilan d'étape

La réforme des rythmes à l'école primaire de Serquigny qui s'est mise en place avec le concours des enseignants et des associations locales, c'est une moyenne de 235 enfants par jour...

"La réussite éducative est un pont entre l'école et son environnement, un pont entre l'élève et l'enfant"

## Effectifs des enfants par activité et par jour

### Ecole Élémentaire Louise Michel

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
<b>Sport</b>	18	10	11	20
<b>Pétanque</b>	12			
<b>Football</b>	13	8	10	
<b>Handball</b>		8	10	
<b>Travaux manuels</b>	30	22	26	27
<b>Lecture plaisir</b>	26	17	18	17
<b>Aide aux devoirs</b>	34	34	34	
<b>Jeux</b>	22	14	21	27
<b>Informatique</b>		25	25	24
<b>Théâtre</b>		17		35
<b>Sous-Total</b>	<b>155</b>	<b>155</b>	<b>155</b>	<b>150</b>



**Ateliers à venir entre autres...**

**PERCUSSIONS**



**DANSE**

**AFRICAINNE**



### Ecole Maternelle Louis Pergaud

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
<b>Evolution</b>	14	26	17	22
<b>Travaux manuels</b>	25	27	17	14
<b>Lecture plaisir</b>	26	15	24	13
<b>Jeux</b>	15	15	26	26
<b>Sous-Total</b>	<b>80</b>	<b>83</b>	<b>84</b>	<b>75</b>
<b>TOTAL</b>	<b>235</b>	<b>238</b>	<b>239</b>	<b>225</b>

## Inscription sur les listes électorales : changement de domicile

Vous devez vous inscrire sur la liste électorale de votre nouvelle commune en procédant aux mêmes formalités que pour une première inscription (vous devez vous présenter en mairie avant le 31 décembre muni d'une pièce d'identité récente et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois).

Vous serez ensuite radié automatiquement des listes de votre ancien domicile, sans aucune démarche à effectuer de votre part.

## VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE

La commune met en vente des coupes de bois communaux. 10 lots de 10 stères – Prix de vente du stère : 7 €uros.



La date limite de réception des inscriptions est fixée au **30/11/2013**.

Un tirage au sort sera organisé au cas où le nombre de candidats serait supérieur au nombre de stères. Cette vente reste exclusivement destinée aux habitants de la commune.

Renseignements et inscriptions auprès  
de la Mairie de Serquigny .